



E.P.I. (Équipier de Première Intervention) En type U ou J – 1H30 À 3 Heures

PUBLIC CONCERNÉ

Formation destinée à l'ensemble du personnel

- **U:** Établissement de soins (hôpitaux et cliniques)
- **J:** Structure d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, maison de retraite....)

Aucun Prérequis.

OBJECTIFS

- Être capable d'agir, face à un local en fumée
- Être capable d'agir, face à un départ de feu
- Être capable de manipuler un extincteur
- Être capable de mettre en place une évacuation par translation

INFOS PRATIQUES

REF : I-010

Durée : 1H30 à 3Heures sur 1/2 journée (Selon la taille de l'établissement). **Lieu de formation:** Dans vos locaux.

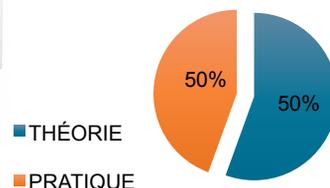
Nombre de stagiaires : 3 à 10 maximum (nous contactez pour plus de personnes)

Intervenant B.F.S : Sapeurs-Pompiers en activité.



INTRA
INTER

TEMPS



CONTENUS DE LA FORMATION

- Le feu et ses conséquences
- Présentation des moyens de secours de l'établissement
- Comment éteindre ou maîtriser un feu naissant
- La mise en sécurité incendie en type U ou J
- Mise en pratique sur feux réels.

Synthèse et bilan de la formation

LA RÉGLEMENTATION

Disposition générales :

Les articles **L4121-1*** et **L4141-2*** du code du travail fixent les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité et de protection des employés, d'une part, ainsi qu'en matière de formation pratique et appropriée à la sécurité au travail.

Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : articles **R.4227-28*** à **R.4227-39***

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.

Assemblée Plénière des Sociétés d'assurances Dommage, Règle R6, chapitre 4 : En période d'activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I en moins d'une minute dans un secteur.. Chapitre 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

SUPPORTS/ MATÉRIEL

- 1 ordinateur portable ou tablette numérique
- 1 vidéo-projecteur
- 1 bac à feu (écologique)
- Extincteur à eau pulvérisé
- Extincteur CO2
- Mémo incendie dématérialisé



VALIDATION

- Évaluation lors de la mise en pratique ainsi qu'un QCM sera demandé.
- Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation.

NOUS CONTACTER :

30 rue des Clochetières 45170 Neuville Aux Bois

TEL : 06.77.01.39.97

Mail : bfs45contact@gmail.com